

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2019

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	0.6627 \$	0.6627 \$	0.6627 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2642 \$	0.2642 \$	0.2642 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0250 \$	- \$	0.0045 \$
Total - Catégorie résiduelle	0.9519 \$	0.9269 \$	0.9314 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0.6627 \$	0.6627 \$	0.6627 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2642 \$	0.2642 \$	0.2642 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0250 \$	- \$	0.0045 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	0.9519 \$	0.9269 \$	0.9314 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.7960 \$	2.7960 \$	2.7960 \$
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.9159 \$	2.9159 \$	2.9159 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2642 \$	0.2642 \$	0.2642 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0250 \$	- \$	0.0045 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.0852 \$	3.0602 \$	3.0647 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.2051 \$	3.1801 \$	3.1846 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.1952 \$	3.1952 \$	3.1952 \$
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.2655 \$	3.2655 \$	3.2655 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2642 \$	0.2642 \$	0.2642 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0250 \$	- \$	0.0045 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.4844 \$	3.4594 \$	3.4639 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.5547 \$	3.5297 \$	3.5342 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	160.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	55.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	160.00 \$

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE DE LA CONDUITE	COMPENSATION (POUR 4 MOIS)	POUR LES PREMIERS*
16 mm	75 \$	150 000 litres
19 mm	75 \$	150 000 litres
25 mm	150 \$	300 000 litres
38 mm	250 \$	500 000 litres
50 mm	375 \$	750 000 litres
75 mm	750 \$	1 500 000 litres
100 mm	1 250 \$	2 500 000 litres
150 mm	2 000 \$	4 000 000 litres
200 mm et plus	2 500 \$	5 000 000 litres
Compensation additionnelle de 0,60 \$ par 1 000 litres excédentaires.		

* Taux de conversion 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2019

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	160.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	55.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	15.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	720.00 \$
4 verges cubes	1 440.00 \$
6 verges cubes	2 160.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 160 \$)	0.15 \$

COMPENSATION

Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	7.00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220.00 \$
Taxe spéciale - Côte du Relais	20.1495 \$ / mètre de front
Taxe spéciale - rue de l'Église	48.2927 \$ / mètre de front
Compensation - rue du Rond-Point	1 014.94 \$ / immeuble imposable